
Commission ad hoc

« L'eau, un enjeu pour notre territoire »

COMPTE-RENDU N°4

GROUPE DE TRAVAIL « RESSOURCES EN EAU »

Mercredi 23 janvier 2019 - 18 h - salle Boulloche
Siège de Pays de Montbéliard Agglomération

Présent(e)s

Luc BASTARD, Simon BELLEC, Régis BIGUINET, Christine BOSCHI, Gilles CASALS, Joseph CAVALLIN, Damien CHOPARD, Jean-Luc DEMASSUE, Jilali EL RHAZ, Daniel GRANJON, Bruno HAETTEL, François LACHAMBRE, Pierre LAMARD, Bernard LAMBERT, André LINDERME, Marie-Claire MAINPIN, Olivier MASSACRIER, Alain MONNIEN, Michel NARDIN, Catherine PELLETIER, Philippe PELLETIER, Claude PELLIZZON, Jean -Claude RENAULT, Patrice VERNIER, André VILLEMIN, Cyril VURPILLOT.

Excusé(e)s

Denis RAGOT, Patrick THEVENIN.

Intervenant

Monsieur Jean-Pierre METTETAL, hydrogéologue agréé et coordonnateur pour le département du Doubs.

ref : OM_920817



Ordre du jour

I. Introduction - Daniel GRANJON, Vice-président « Eau, Assainissement et Environnement » de PMA	2
II. Les Ressources en Eau - Jean-Pierre METTETAL, hydrogéologue agréé et coordonnateur pour le Département du Doubs.....	8
III. Échanges.....	8



I. Introduction - Daniel GRANJON, Vice-président « Eau, Assainissement et Environnement » de PMA

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La sécheresse de 2018 avec la hausse des températures a eu des conséquences sur l'ensemble des composantes du grand cycle de l'eau.

C'est dans ce contexte que depuis quelques mois, l' élu que je suis et les services de PMA ont souhaité partager et chercher des pistes de réflexion opérationnelles pour l'adaptation du service public d'eau potable de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA 72), avec Jean Pierre METTETAL (Hydrogéologue agréé du Doubs), Simon BELLEC (Agence régionale de Santé) et Cyril VURPILLOT de PMA.

Aujourd'hui, je suis certain que nous sommes tous conscients que le réchauffement climatique induira dans les années à venir :

- Une perturbation des régimes pluviométriques.
- La multiplication d'épisodes de sécheresse sévères.

... avec comme conséquences

- Une réduction temporaire, voire une interruption de la production et de la distribution d'eau potable en raison du manque de ressources.



- Et par conséquent un risque élevé de surexploitation des ressources restant disponibles.

Pour répondre à ces enjeux, il convient de hiérarchiser et prioriser des actions en fonction du niveau de risque évalué et des ressources disponibles en privilégiant dans un 1^{er} temps, celles qui resteront pertinentes quel que soit le scénario d'évolution du climat.

Je vous rappelle que la nouvelle agglomération assure déjà la compétence « eau » à l'échelle de ses 29 communes historiques et exercera cette dernière sur l'entièreté de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020 : compétence aujourd'hui portée pour les 43 autres par les communes, ou des syndicats Intercommunaux.

La couverture des besoins en eau potable de PMA est assurée à partir de prélèvements dans trois grands types d'aquifères :

- Le réseau hydrographique superficiel (le Doubs) qui couvre 80% des besoins globaux des 29 communes historiques, à partir du captage sur le Doubs à Mathay,
- Des aquifères karstiques (15% des besoins), et des nappes alluviales (5% des besoins) qui concernent les 43 autres communes.

En temps normal, ces ressources sont suffisantes pour faire face aux besoins. Toutefois la sécheresse 2018 nous a rappelé que ces dernières sont structurellement vulnérables tant qualitativement que quantitativement.

3

Vulnérabilité qualitative, liée aux caractéristiques des captages qui exploitent pour partie des réservoirs karstiques sensibles aux pollutions et une ressource majeure, le Doubs, lui aussi très vulnérable aux pollutions dues à l'activité humaine : une vulnérabilité qui est d'autant plus marquée en période de basses eaux où l'effet de dilution d'une éventuelle pollution est extrêmement faible !

Vulnérabilité quantitative issue du retour d'expérience de la sécheresse 2018 montre que plusieurs réservoirs karstiques n'ont plus permis de fournir les quantités d'eau nécessaires aux populations et ce durant plusieurs semaines.

Certains captages en nappe alluviale étaient également au bord du décrochage et particulièrement vulnérables aux événements extérieurs (ex : Bourguignon).

En synthèse, sur les 43 nouvelles communes de PMA, les ressources habituellement utilisées ont été impactées à des degrés divers par la sécheresse, impliquant de mobiliser différentes solutions techniques : citernes ou interconnexion de réseaux.



COMMUNES	POPULATION	NIVEAU D'IMPACT	Unité de Gestion eau potable actuelle
Dambelin	496	citernes	Dambelin
Neuchâtel-Urtière	151	citernes	Neuchâtel-Urtière
Solemont	160	citernes	Solemont
Berche	472	interconnexion	Berche
Chamesol	417	interconnexion	Chamesol
Chazot	125	interconnexion	Chazot
Dampierre-sur-le-Doubs	498	interconnexion	Dampierre-sur-le-Doubs
Dung	672	interconnexion	Dung
Liebvillers	163	interconnexion	Liebvillers
Montécharoux	592	interconnexion	Montécharoux
Orve	55	interconnexion	Orve
Autchaux roide	568	Utilisation d'une ressource exceptionnelle	Autchaux roide
Villars sous Dampjoux	410	Utilisation d'une ressource exceptionnelle	Villars sous Dampjoux
Abbeville	1080	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Allondans	227	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Blamont	1111	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Dannemarie les Glay	108	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Dung	654	tension	Dung
Echenans	132	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Ecurcey	278	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Glay	364	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Issans	257	tension	Syndicat Issans-Raynans
Meslières	356	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Montandon	396	tension	Com.Com du Pays de Maiche
Montenois	1549	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Pierrefontaine-lès-Blamont	404	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Présentevillers	467	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Raynans	274	tension	Syndicat Issans-Raynans
Roches-lès-blamont	624	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Sainte-Marie	731	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Saint-julien-les-Montbéliard	176	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Semondans	313	tension	Syndicat Vallée du Rupt
Thulay	450	tension	Syndicat des eaux Abbeville
Villars-lès-Blamont	223	tension	Syndicat des eaux Abbeville

Cerclage rouge : tarissement de la ressource d'eau potable habituellement utilisée

Cerclage orange : fragilité marquée de la ressource

Le captage de Mathay : ce sont 210 000 personnes qui sont concernées :

- les 29 communes historiques de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA),
- la Communauté de Communes du Sud territoire (CCST).

Pour GBCA et PMA historique, il n'existe, à ce jour, aucune autre solution d'approvisionnement en eau potable.

Les débits du Doubs observés, pendant toute la période de sécheresse, de l'ordre de $3,5$ à $4,0 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$ ont été en grande partie garantis par EDF qui a modulé l'exploitation de sa chaîne de barrages amont afin de lisser les débits du Doubs à un niveau permettant le bon fonctionnement de l'usine de production d'eau potable de Mathay.

La sécheresse de 2018 nous a alertés :



- sur les limites de la principale ressource en eau du Nord Franche-Comté, à savoir le captage de Mathay,
- sur la grande vulnérabilité des ressources superficielles au sens large,
- et sur la nécessité pour notre Collectivité de diversifier ses approvisionnements en eau.

Coordonner les actions visant à l'adaptation des services publics de l'eau à des niveaux géographiques cohérents

À l'échelle de PMA (72 communes)

- Lorsque cela s'avère techniquement et financièrement pertinent, nous devons :
 - ✓ Protéger les captages existants lorsque ces derniers sont potabilisables et protégeables, par la mise en place des périmètres de protection ;
 - ✓ Reconquérir la qualité de certains captages par la délimitation de leurs aires d'alimentation et la mise en œuvre de plans d'actions adaptés.
- Protéger les ressources stratégiques majeures dans le cadre des études menées par :
 - ✓ l'identification et la protection des ressources en eau souterraine, majeures pour l'alimentation en eau potable – étude des nappes alluviales dans la vallée du Doubs (Agence de l'eau, 2012) ;
 - ✓ l'identification des ressources karstiques majeures pour l'alimentation en eau potable en vue de leur protection (Agence de l'eau, 2013).
- Améliorer la sécurisation des réseaux :
 - par le maillage des unités de distribution (UDI)
 - par le développement des interconnexions entre les unités de gestion (UGE).
- Réduire les fuites sur les réseaux et les branchements, en améliorant le renouvellement de nos réseaux et en mettant en place un diagnostic permanent de nos infrastructures pour une optimisation technique et financière de nos opérations de renouvellement.
- Rechercher des ressources nouvelles sur des secteurs en tension, en particulier le secteur de Goux les Dambelin, avec la Source du Moulin, sur laquelle des essais de pompage de 400 M³ heure ont été réalisés sans influence notable sur le niveau.
- Pour le captage de Mathay les actions en cours ou à venir :
 - ✓ Création d'une réserve d'eau brute permettant une sécurisation quantitative et en cas de pollution ponctuelle du Doubs. L'étude sur les gravières de Mathay-Bourguignon est en cours.
 - ✓ Réalisation de forages au droit de l'usine de production d'eau potable de Mathay et de Bourguignon afin de prélever une partie de l'eau brute dans le Jurassique moyen (Bathonien) : aquifère renouvelable, qui n'interfère pas avec le Doubs. Une étude va



être lancée avec la collaboration de M. l'hydrogéologue agréé du Doubs qui a proposé la réalisation de deux forages de reconnaissance, avec un coût qui devrait approcher les 160 000 €.

- ✓ Établissement en relation avec EDF et les services de l'État, d'un protocole de gestion des barrages amont en cas de sécheresse sévère d'autant que cette gestion concertée a montré son efficacité et sa pertinence durant la sécheresse de 2018.
- ✓ Modéliser les écoulements du Doubs afin de prévoir l'évolution de son débit à Mathay. Une campagne d'acquisition des données nécessaires à l'établissement dudit modèle est à envisager avec la collaboration de la société gestionnaire du barrage du Châtelot, EDF et l'appui de l'hydrogéologue agréé du Doubs.

Ces deux dernières actions nécessiteront une intervention de PMA auprès de M. le Préfet du Doubs, lors du renouvellement des concessions d'exploitation de ces ouvrages hydroélectriques qui doit intervenir dans les années prochaines.

À l'échelle du Nord Franche-Comté

- Coopération entre PMA et la Communauté de Communes des Trois Vallées Vertes afin de solutionner les problématiques d'alimentation en eau sur le secteur : Goux-Lès-Dambelin, Hyémondans, Sourans....
- Poursuivre toute réflexion de nature à sécuriser l'alimentation en eau potable à l'échelle de l'Aire Urbaine.

6

Au niveau conjoncturel, et conformément au Code de Sécurité Intérieur, un Plan Interne de Crise devra être élaboré à l'échelle des 72 communes permettant d'anticiper les situations de crises et de disposer des scénarii mobilisables pour y remédier.

De la même manière un document de planification devra être réalisé, au travers d'un schéma directeur, intégrant toutes les composantes évoquées, associé au schéma de distribution.

En conclusion

La mise en œuvre d'actions coordonnées à des niveaux géographiques cohérents et visant à adapter nos services publics de l'eau au changement climatique est inévitable.

Avec une gouvernance qui devra être adaptée à l'échelle géographique considérée dans le respect des champs de compétence des collectivités territoriales intéressées.

On devra se reposer la question du rôle du Pôle Métropolitain dans le pilotage d'une réflexion sur l'adaptation des services publics de l'eau à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Une collaboration avec Alterre, plateforme de dialogue et de partage d'expériences sur l'adaptation aux changements climatiques pourrait également être envisagée.



Pour ce qui est du financement, les coûts liés à l'adaptation de nos services publics de l'eau et à cette nouvelle donne « sécheresse » seront importants et il convient de rechercher dès aujourd'hui des co-financiers :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et la CAB : des aides potentiellement faibles pour l'eau potable dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention du fait :
 - De la diminution de ses ressources,
 - De l'élargissement de ses domaines d'intervention à la biodiversité,
 - Que le bassin du Doubs n'est pas considéré comme hydrologiquement déficitaire.

Afin d'optimiser les aides potentielles de l'AERMC, il conviendra que la CAB s'engage à transférer toute ou partie de son alimentation en eau potable courante, hors période de sécheresse sur PMA permettant de soulager le bassin de l'Allan en déficit hydrologique.

- Appel aussi aux fonds européens

La sécurisation des ressources en eau potable et l'adaptation des services publics de l'eau aux changements climatiques n'étant pas éligibles aux aides européennes, un courrier conjoint de Madame la Préfète du Territoire de Belfort et de la Présidente de la CLE du SAGE Allan demande à la Région Bourgogne Franche-Comté d'intervenir afin qu'ils le deviennent, d'autant que les fonds européens auxquels la Région a droit, ne sont pas entièrement consommés.

Il sera demandé aussi par courrier à nos parlementaires d'appuyer cette demande au niveau national.

7

Je vais laisser à Jean-Pierre METTETAL le soin de vous présenter la partie plus technique de la réflexion que nous menons depuis quelques mois avec lui. »

Glossaire

- UGE : L'ensemble des installations ayant le même maître d'ouvrage et le même exploitant constitue une unité de gestion.
- UDI : Une unité de distribution d'eau potable qui est gérée par un seul exploitant, possédée par un même propriétaire et appartient à une même unité administrative.
- CLE : Commission Locale de l'Eau
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



II. Les Ressources en Eau - Jean-Pierre METTETAL, hydrogéologue agréé et coordonnateur pour le Département du Doubs.



Le Compte-Rendu de l'exposé ([ici](#))



Les graphiques ([ici](#))

III. Échanges



Concernant le rôle des exploitants de barrages en amont sur le Doubs pendant la sécheresse, **D. GRANJON** précise que le préfet a autorisé à descendre en dessous du débit réservé, considérant que l'alimentation en eau de la population était prioritaire. PMA a demandé aux exploitants des barrages de réduire le débit plus tôt afin de pouvoir maintenir pendant plus longtemps un débit suffisant pour ne pas désamorcer les pompes de Mathay. Dans le même objectif, les usines hydroélectriques ont cessé de turbiner pour maintenir un débit régulier.

Concernant le projet de réserve d'eau brute, **J-L. DEMASSUE** précise que, pour être utilisable, une réserve doit être utilisée en permanence. Dans le cas présent, sur la sablière, on peut observer des phénomènes d'eutrophisation (prolifération d'algues accélérée par la présence d'azote, de phosphore et par l'augmentation de la température de l'eau) en été.

Il rappelle que certaines algues produisent des toxines et/ou de mauvaises odeurs qu'on ne sait pas toujours traiter.

Il pense donc que la sablière n'est pas une bonne solution, malgré le volume disponible, si l'eau est stagnante.

Une autre possibilité existe : alimenter en permanence l'usine de Mathay en pompant dans une réserve d'eau brute créée à proximité immédiate de l'usine. L'excédent d'eau brute inutilisé retournerait dans le Doubs en amont du pont de Mandeure. En cas d'alerte pollution, la réserve d'eau brute serait isolée du Doubs par des vannes.

Il regrette également qu'un problème d'archéologie préventive puisse arrêter un projet sur un sujet vital tel que l'alimentation en eau de plus de 200 000 personnes.

J-P. METTETAL répond qu'à l'heure actuelle, aucune analyse n'a fait ressortir ce genre de problèmes.

Par ailleurs l'option entrée et une sortie dans le Doubs peut également être utilisée avec la sablière (très proche du Doubs) comme réserve.

Les études sont actuellement en cours afin de déterminer combien de temps met un produit (colorant pour le moment) pour passer du Doubs à la sablière.

Le projet actuel serait d'utiliser la sablière uniquement en cas de pollution accidentelle. Il ne doit donc pas y avoir de liaison avec le Doubs.



Il précise également que jusqu'à présent, l'eau de la sablière est de bonne qualité et qu'elle n'est pas stagnante puisque alimentée par la nappe phréatique.

En revanche, ce n'est en aucun cas une nouvelle ressource.

C. VURPILLOT informe que des études de faisabilité sont en cours sur la possibilité d'utiliser la sablière. Des essais de pompages seront réalisés par la suite afin de valider le modèle hydrologique de la gravière.

Ce sont ces résultats qui orienteront la suite du projet.

Il peut d'ores et déjà affirmer que l'eau est de très bonne qualité, avec des volumes conséquents et ce même en période d'étiage.

André LINDERME, B. HAETTEL et J-L. DEMASSUE précisent que la sablière est eutrophisée à certains moments de l'année (photos de pêcheurs à l'appui).

Sur ces clichés, **B. HAETTEL** a noté la présence de cyanobactéries de type L (filaments fins) que seules des analyses d'eau très fines peuvent détecter.

Il cite également **Jean-Louis WALTER**, spécialiste mondial en la matière qui affirme que lorsque l'eau est chargée en cyanobactéries, elle n'est pas traitable.

J-L. DEMASSUE rappelle que l'usine de La Pape à Lyon (pour utilisation en secours également) n'a quasiment jamais fonctionné du fait d'un trop faible renouvellement de la ressource engendrant une pollution non traitable.

N'étant pas un spécialiste des algues filamenteuse, **J-P. METTETAL** note néanmoins cette remarque afin d'être vigilant au moment des prélèvements réalisés en période de pompages.

Ces éléments confortent **J-L DEMASSUE** dans sa proposition de pomper dans le Doubs, en amont de l'usine et de réaliser une nouvelle réserve d'eau proche de la station.



A. LINDERME soumet l'idée de travailler sur les assainissements autour de Blamont afin de gagner en qualité dans la mesure où l'on se situe en tête de bassin de la vallée du Gland.

J-P. METTETAL rappelle qu'on est là sur la source de Glay, résurgence de la station d'épuration de Blamont et non sur du Karst profond. Il n'y a pas assez d'eau dans les sources en été compte tenu de nos besoins.

Il préconise un changement d'échelle : trouver des ressources qui soient alimentées par des secteurs vastes avec un long temps de séjour.

La seule solution est pour lui dans le karst, et cela sans certitude de trouver ces ressources.



J-L. DEMASSUE revient sur la notion de débit réservé.

Il prend l'exemple de l'usine de Mathay qui consomme 0.5 m³/s.



Sachant cela, le débit réservé en amont ne pourrait-il pas être seulement supérieur de 0.5 m³/s à celui de l'aval ?

A. LINDERME précise que le prix de l'électricité étant faible en été, il est peu nécessaire d'en produire ; même si ce phénomène est de moins en moins vrai avec l'augmentation de l'utilisation des climatisations.

J-P. METTETAL répond qu'il n'y a pas de problème de débit réservé sur des réserves régulatrices. En effet, quand on demande une autorisation (que ce soit pour un forage de reconnaissance ou d'exploitation), on doit indiquer le milieu impacté.

Mais il n'y a pas de milieu impacté !

Il rappelle qu'il n'y a, dans l'absolu, pas de risque de pénurie d'eau car il pleut toujours la même quantité à l'année en Franche-Comté.

En effet, les réserves régulent les excès du changement climatique. C'est donc vers elles qu'on doit se tourner.

Néanmoins, pour y parvenir, cela doit être une préoccupation nationale.

Il informe que la redevance prélevée sur la consommation d'eau par les Agences de l'Eau, qui était autrefois consacrée à l'amélioration des réseaux d'eau, des traitements et des captages, est désormais consacrée à la renaturation des cours d'eau.

Nonobstant, ces opérations, malgré une amélioration de la faune, de la flore et du paysage n'apportent rien au problème quantitatif de l'eau potable.

Il affirme que sans découverte de nouvelles ressources, la seule solution sera de refaire des barrages.

10

C. PELLETIER demande comment un projet d'implantation de parc éolien peut être envisagé sur une zone de captage à Colombier-Fontaine (Selon C. PELLETIER, un autre projet concernerait Goux-les-Dambelin). Elle précise que dans le dossier de la DREAL¹ figure notamment une note de l'ARS stipulant qu'aucune construction n'est possible dans cette zone.

Elle met aussi en avant que la commune de Goux-les-Dambelin étant sous tutelle, la manne financière que rapporteraient les éoliennes est mise en avant.

Selon **J-P. METTETAL**, la note de l'ARS a dû être reprise dans les documents municipaux. Il précise néanmoins que l'ANSES² a émis un avis sur le sujet : si les études montrent qu'il n'y a pas d'impact, on peut, sous conditions, construire des éoliennes dans les périmètres de protection. Elles ne sont pas considérées comme un bâtiment agricole.

L'ANSES préconise également de faire attention aux zones karstiques.

Il prend l'exemple de Colombier Fontaine où une adduction d'eau de secours va être mise en place durant la période des travaux (condition obligatoire).

¹ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

² ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Quant à Goux-les-Dambelin, la non potabilité de la ressource est pour le moment due à des problèmes d'égouts et agricoles

- Départ de Monsieur METTETAL -



F. LACHAMBRE rappelle qu'il existe de multiples réglementations. Il conseille de faire aboutir des démarches règlementaires.

Il souhaite savoir, à titre d'exemple, si le périmètre de protection des ressources en eau est arrêté ?

S. BELLEC répond que la procédure est en cours mais qu'aucun arrêté préfectoral n'a été pris. Il n'y a donc pas de servitude opposable aux tiers à ce jour.

P. PELLETIER met en avant la note de l'ARS.

F. LACHAMBRE précise que les avis ne sont pas opposables mais uniquement l'arrêté préfectoral.

Selon lui, une enquête publique doit être menée concernant les périmètres de protection en amont.

C. PELLETIER a peur que le projet éolien commence avant la fin de cette dernière.

A. LINDERME rappelle qu'il existe différentes zones de protections réglementaires : protection immédiate, rapprochée, éloignée. Cette procédure prend 6 mois au minimum. Si aucun(e) élu(e) ne s'est occupé de ce sujet jusqu'à présent, il trouve cela regrettable.

Il tient néanmoins à rassurer Madame PELLETIER avec quelques chiffres : 90 % des pollutions proviennent des stations d'épurations défectueuses et du milieu agricole.

C. PELLETIER dit comprendre pourquoi le Directeur Général de la société Opale a affirmé en réunion publique ne pas craindre l'avis de l'ARS puisque le parc serait fait avant que le périmètre ne soit déterminé.

P. PELLETIER pensait que l'ARS avait la main sur ces questions sans quoi il ne voit pas son utilité.

S. BELLEC rétorque qu'il y a deux procédures en cours :

- la protection du captage au titre du code de la santé publique (DUP³), avec l'arrêté préfectoral qui va fixer les servitudes. Le temps que l'arrêté soit exécutoire, l'instruction du parc éolien sera achevée.

- l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) puisque les éoliennes dépendent du code de l'environnement.

L'ARS a émis un avis défavorable sur ce dossier puisqu'il n'abordait pas suffisamment la protection de la ressource en eau par rapport à l'implantation des massifs éoliens.

(Voir préconisations de l'ANSES sur travaux en sol karstique notamment).

Des études complémentaires ont été demandées comprenant entre autres la mise en sécurité de l'alimentation en eau de Colombier-Fontaine (usine mobile de traitement de l'eau, une interconnexion pour pouvoir suppléer en cas de problème sur la ressource).

Il informe que le problème avec l'éolien provient essentiellement de la phase travaux (fondations).

³ DUP : Déclaration d'Utilité Publique



Il précise enfin que sera intégré au titre de la DUP, le massif existant tel qu'il sera prévu au titre des ICPE et que l'implantation et le renouvellement des mats seront conditionnés à de nouvelles études pour garantir la qualité des eaux souterraines.

Il informe également qu'un bureau d'étude a été missionné sur ce dossier et que ses travaux ont été soumis à l'avis de J-P METTETAL.

Toutes les garanties ont été prises pour que les conditions d'implantation de ce futur massif soient conformes.

En résumé, l'interlocuteur de ce dossier au titre des ICPE est la DREAL (l'ARS est consulté). L'interlocuteur au titre de la DUP est l'ARS.

Les avis de l'ARS sont certes à titre d'information mais souvent suivis d'effet. Le préfet prend l'arrêté après avoir recueilli les avis de tous les services concernés.



M-C. MAINPIN affirme que l'eau potable ne constitue pas notre seul besoin. L'eau non potable (eau de pluie) pourrait également être utilisée en complément.

A. LINDERME alerte sur les problèmes entre les différents circuits (eau potable et eau non potable). Une réglementation existe sur le sujet.

S. BELLEC précise que le SAGE Allan préconise une réutilisation des eaux de pluie uniquement pour des usages extérieurs.

Cela pose en effet le problème des doubles réseaux : retours d'eau qui risquent de polluer le réseau public d'adduction.

Par ailleurs, la qualité de l'eau de pluie peut être très variable (dont pollution).

M-C. MAINPIN met en avant que certaines sources, non traitables, pourraient également être utilisées autrement.



F. LACHAMBRE a récemment appris que pour l'appellation d'origine « Comté », les vaches doivent boire de l'eau potable. Il demande une précision quant à l'utilisation de l'eau pour le bétail. Il a en effet eu connaissance de l'utilisation d'anciennes fontaines publiques dans ce but, cet été, en période de sécheresse.

S. BELLEC lui répond que l'eau doit être conforme (répondant aux normes de potabilité), mais pas forcément issue du réseau public d'adduction. Elle a en effet une incidence sur le lait, et donc le fromage.

A. LINDERME rappelle que le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie pour le bétail était courant dans le haut-Doubs il y a 50 ans mais il a été demandé aux agriculteurs de mettre du sable dans leur cuve afin qu'ils soient tous raccordés.



P. VERNIER rappelle que le SAGE Allan a pour vocation de réfléchir à l'échelle d'un bassin versant. Dans notre cas, il va du Ballon d'Alsace au Pays de Montbéliard (la moitié côté Allan).



Il comprend plusieurs commissions dont une en particulier travaille sur la ressource en eau. Il suggère de se rapprocher des travaux réalisés, notamment en relation avec Champagny.

C. VURPILLOT rappelle que les études sur la sécurisation en eau potable du Nord Franche-Comté s'apparentent à un serpent de mer : barrage de Roppe, utilisation du bassin de Champagny (en 2007).

L'étude de sécurisation par le bassin de Champagny a conclu à des coûts très importants, PMA et la CAB n'ont pas souhaité poursuivre.

Car se greffait un autre problème majeur : la sécurisation de Champagny. En effet, l'an dernier, par exemple, les nappes étaient hautes lorsqu'il y a eu le déclenchement de la vidange décennale ; avec la suite que l'on connaît...

En effet, si les travaux avaient été réalisés cette année, cela n'aurait pas empêché que ce soit « à sec » en cours d'été.

Il faut bien avoir en tête que les réserves de surface actuelles ne suffiront pas à terme.

À cela, **F. LACHAMBRE** ajoute qu'il n'y a pas de sécurisation possible lors de la vidange décennale.

Il a bien pris note de la proposition d'inviter la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Allan à une prochaine réunion afin de partager leur expérience.

C. VURPILLOT rappelle que D. GRANJON est de cet avis en préconisant une réflexion à l'échelle de la gouvernance du Pôle Métropolitain.



F. LACHAMBRE suggère également une visite de l'usine d'eau potable de Mathay.

C. VURPILLOT se rapprochera du délégataire afin de définir une date. Il suggère de grouper cette visite avec celle de la Gravière qui n'est pas très éloignée.



R. BIGUINET pose la question du coût pour « trouver » de l'eau profonde. Il interroge également sur les différentes techniques existantes, autres que le forage, pour repérer les nappes : laser, radars, ondes, satellites,...

C. VURPILLOT informe que les deux forages d'exploration pressentis coûteraient entre 155 000 et 200 000 euros. Cette technique constitue l'unique solution puisque la couche de marne très importante empêche toute reconnaissance géophysique.

Il n'y a en revanche aucune garantie de résultats.



L. BASTARD fait remarquer que selon la carte diffusée, la somme des différentes ressources répertoriées représente près de 50 % de la production d'eau de Mathay (15 000 m³/jour).

Il se pose donc la question des forages présentés comme la seule alternative aux vues de ces chiffres.



C. VURPILLOT lui répond que la carte recense les ressources historiques. Pour une partie, elles sont aujourd'hui abandonnées car elles n'avaient pas de DUP et ne sont plus protégeables et/ou présentent un problème de protection.

Aucun suivi n'ayant été réalisé, certaines sont peut-être même tarées.

J-L. DEMASSUE précise que leur utilisation nécessiterait une modélisation du réseau quasi impossible à raccorder. De plus, les différentes eaux ne sont pas forcément mélangeables de par leur composition.

L. BASTARD pense que, sans raccorder l'ensemble au réseau, certaines de ces ressources pourraient éventuellement être utilisées en local. Il prend l'exemple de la commune de Fesch-le-Châtel qui utilisait, dans les années 70-80, sa ressource sans forcément de raccords au réseau Véolia-Mathay.

F. LACHAMBRE ajoute que les normes de potabilité ont également évolué.

L. BASTARD en conclut que les 15 000 m³ ne sont plus exploitables et que le forage reste la seule option.

C. VURPILLOT informe que la position actuelle de PMA est de refaire un point sur la qualité de ces ressources, et de s'occuper de celles qui sont protégeables (techniquement et financièrement possible). Il ne sera, peut-être, plus possible de se passer de ces ressources au vu des changements climatiques.

L. BASTARD rappelle que la dépendance à Mathay date d'au moins 25 ans. Il s'étonne donc qu'on commence seulement à s'occuper de la possibilité d'exploitation de ces 15 000 m³ « dormants ».

Il craint une nouvelle fuite en avant pour les 15 années à venir.

A. LINDERME ajoute qu'il faut prendre en compte la modification du périmètre (passage de PMA de 29 à 72 communes au 1^{er} janvier 2017). Une seule usine alimentant tout le périmètre n'est désormais plus possible.

F. LACHAMBRE précise que certains aménagements ont été réalisés dans les nouvelles communes de l'Agglomération (Source BERNIN à Blamont).

Il pense que la visite de la station de Mathay pourra éclairer le débat.

Pour illustrer le problème des sources, il cite le cas d'Arbouans où un lotissement a été construit au-dessus de la source. L'usage d'engrais pour avoir des pelouses bien vertes dans le lotissement a entraîné le lessivage des nitrates et l'eutrophisation de la source...



B. HAETTEL souhaite savoir quel est le programme pour protéger les sources pouvant alimenter en eau ?

C. VURPILLOT lui répond qu'un travail de recensement (localisation), ainsi qu'une étude des analyses réalisées sur ces sources sont en cours avec l'ARS.

Dans un deuxième temps, une analyse sera menée afin de déterminer s'il est possible ou non d'instaurer des périmètres de protection afin de garantir leur qualité dans le temps.

Il cite l'exemple du puits de Dambenois qui n'est plus exploitable car un lotissement a été construit dessus.



Il précise qu'à Mathay, ce n'est pas l'usine qui est stratégique mais le Doubs (la ressource).

Il confirme qu'on cherche une alternative au Doubs mais dans le cadre des infrastructures existantes (réseaux).

L. BASTARD renouvelle sa peur de ne rien voir évoluer dans les 12 années à venir, notamment au niveau des travaux sur les réseaux, et dans le cas d'un renouvellement du contrat avec Véolia.

J -L. DEMASSUE rappelle que le renouvellement des réseaux est à la charge de la collectivité (PMA) et non du délégataire.

Il met en avant qu'il serait intéressant de présenter ce qu'est une DSP⁴ et ce qu'est une Régie pour clarifier le débat et bien situer ce qui relève de la responsabilité des élus et ce qui relève de la responsabilité de l'exploitant.

G. CASALS informe que beaucoup de petites communes (périmètre PMA 72) alimentées par des petites ressources ont eu des problèmes lors de la sécheresse de cet été, ce qui n'a pas été le cas des villes alimentées par Mathay (ex PMA 29), malgré des grosses tensions.

C. VURPILLOT rappelle qu'en 1956, c'est le manque d'eau à Montbéliard qui a amené à la création de l'usine de Mathay.



S. BELLEC informe des 3 orientations de l'État sur le sujet de la sécurisation d'eau potable, problème très prégnant sur l'est de la Franche-Comté :

1. Approche quantitative : recherche de nouvelles ressources; études pour remise en service d'anciens captages; améliorer le rendement des réseaux; travailler sur la restauration morphologique des cours d'eau.
2. Approche qualitative : protéger les captages (agir sur la qualité); travailler sur la restauration de la qualité de l'eau (par la mobilisation du code de l'environnement : aires d'alimentation de captage); travailler sur les ressources stratégiques majeures.
3. Approche conjoncturelle : il n'existe pas à ce jour (dans aucune collectivité du Pôle Métropolitain) de plan interne de crise (rupture d'alimentation, problème de qualité...).

L. BASTARD rappelle que cette « impulsion de l'État » date de 25 ans.

S. BELLEC pense que la sécheresse historique de l'été 2018 a entraîné une prise de conscience.



L. BASTARD reconnaît que l'eau du Doubs est dans la norme mais il met néanmoins en avant un problème de qualité.

Il cite notamment le taux d'aluminium dans l'eau dont la norme est de 100 microgrammes par litre.

Étant un peu en dessous, on considère que c'est suffisant. Ce niveau pose selon lui un double problème : quantitatif et qualitatif.

⁴ DSP : Délégation de Service Public



C. VURPILLOT précise que la limite haute fixée par l'ARS est à 200 microgrammes par litre. Il rappelle également que les contrôles réalisés sur l'eau potable sont beaucoup plus drastiques que sur l'ensemble des autres produits alimentaires.

L. BASTARD cite des études de l'INSERM⁵ qui avancent qu'à 100 microgrammes par litre d'aluminium, on peut mettre sa santé en danger.

J.-L. DEMASSUE connaît d'autres études qui disent le contraire.

L. BASTARD met donc en avant le principe de précaution dans ce cas.

J.-L. DEMASSUE affirme qu'il n'est pas simple d'alimenter 120 000 personnes en eau. L'aluminium est une bonne question. Certaines possibilités de traitements palliatifs existent : WAC, chlorure ferrique... Mais cela pose de sérieux problèmes d'exploitation.



F. LACHAMBRE met en avant qu'un sujet aussi technique nécessite une préparation en amont et qu'il ne dispose d'aucun élément factuel pour en débattre ce soir dans de bonnes conditions.



B. HAETTEL informe que, sur les thèmes « assainissement » et « protection de captages des eaux », une enquête du samu de l'environnement a été réalisée depuis 4 ans en différents points autour de PMA.

Il dispose donc de données ainsi que des propositions sur les démarches pouvant être menées (problèmes circonscrits).

Il informe que cette étude sera présentée au cours l'année 2019.



F. LACHAMBRE remercie l'ensemble des participants et soumet l'idée d'une réunion plénière consacrée à l'assainissement ainsi qu'une visite des déversoirs d'orage.

Il rappelle également les deux groupes thématiques restant à réunir : « Tarification » et « Sensibilisation de la population ».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 20 h 40.

⁵ INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

